

Délai global de paiement et contrôle interne comptable et financier

FICHES DE REVELATION ET D'ANALYSE DES PROBLEMES

1

Mise en place d'un contrôle interne comptable
Problème
<i>Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans formalité le bénéficiaire d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai (article 98 du code des marchés publics) ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement</i>
Les défaillances constatées dans l'organisation du service ne permettent pas à l'établissement de respecter le délai global de paiement
Constat
<i>La difficulté de calculer le délai qui s'est écoulé entre la date d'arrivée de ces factures et la date de leur règlement</i>
Causes
<i>Absence de traçabilité d'un enregistrement à l'arrivée dans l'établissement des factures</i>
Conséquences
Le titulaire du marché ou le sous-traitant ne bénéficie pas conformément à l'article 98 du code des marchés publics, de plein droit et sans autre formalité, d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai.
Recommandations
<i>Apposer la date de réception sur les factures dès leur arrivée</i>
<i>Fiche de procédure élaborée par l'agent comptable en concertation avec l'ordonnateur</i>
<i>Courrier adressé à chaque ordonnateur pour rappeler, si nécessaire, cette obligation</i>

Lu dans un rapport (Observations d'une chambre régionale des comptes en 2010)

➔ *La désorganisation du service concerné, lié à la mutation d'un agent, n'est pas de nature à exonérer l'établissement de ses obligations.*

Recommandations

➔ **Apporter une attention toute particulière pour les périodes de congés scolaires**

Calcul des intérêts moratoires
Problème
<i>Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans formalité le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai (article 98 du code des marchés publics)</i> le montant des intérêts moratoires dus est rarement payé
Constat
<i>La difficulté de calculer le déla montant des intérêts moratoires dus</i>
Causes
<i>Absence de consigne donnée et d'outil</i>
Conséquences
Le titulaire du marché ou le sous-traitant ne bénéficie pas conformément à l'article 98 du code des marchés publics, de plein droit et sans autre formalité, d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai.
Recommandations
<i>Apposer la date de réception sur les factures dès leur arrivée</i> <i>Fiche de procédure élaborée par l'agent comptable avec un lien avec le module de calcul des intérêts moratoires</i> <i>Information par courrier de l'ordonnateur</i>

